

RESOLUTION SUR UNE REUNION D'URGENCE
DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA SITUATION
EN AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-sixième session ordinaire du 22 au 28 Juin 1992, à Dakar, Sénégal,

Rappelant sa résolution précédente sur la situation en Afrique du Sud,

Profondément préoccupé par l'escalade de la violence en Afrique du Sud dirigée contre les communautés noires, et en particulier par le récent massacre perpétré dans la cité noire de Boipatong dans la nuit du 17 Juin 1992 et par le fait que les forces armées et la police du régime ont ouvert le feu sur des manifestants non armés,

Soulignant qu'il incombe au Gouvernement Sud-africain de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'arrêter immédiatement la violence et de protéger la vie et les biens de tous les Sud-africains,

Considérant que la continuation du cycle actuel de la violence compromet sérieusement le processus de négociations pacifiques et la transition vers une Afrique du Sud démocratique, non- raciale et unie,

Convaincu de la nécessité pour la Communauté Internationale de rechercher les causes de la violence et d'adopter les mesures nécessaires pour y mettre fin dans les meilleurs délais,

1. **CONDAMNE** avec vigueur, la violence perpétrée contre les populations de Boipatong et d'autres cités noires;
2. **CONDAMNE** en outre, le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour n'avoir pas réussi à prendre des mesures efficaces en vue de mettre fin à la violence en cours et exige que le Gouvernement de Prétoria prenne immédiatement les dispositions nécessaires à cet effet;
3. **EXIGE** l'ouverture d'une enquête minutieuse sur cet incident et sur les autres actes de violence ainsi que sur le rôle que les forces de sécurité y ont joué. A cet égard, réaffirme sa décision d'envoyer une Mission d'experts de l'OUA chargée d'enquêter sur les actes de violence en Afrique du Sud;
4. **DEMANDE** la convocation urgente d'une réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour examiner la question de la violence en Afrique du Sud et pour prendre toutes les mesures appropriées pour y mettre un terme et pour créer des conditions propices aux négociations devant mener à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non- raciale et unie;
5. **DEMANDE** au Groupe africain aux Nations Unies de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour la convocation d'une session du Conseil de Sécurité;
6. **DECIDE** d'envoyer une délégation ministérielle dirigée par le représentant du Président en exercice de l'OUA pour présenter la position de l'Afrique devant le Conseil de Sécurité;

7. **INVITE** le Secrétaire général des Nations Unies à suivre de près l'évolution de la situation et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans le paragraphe 4 ci-dessus du dispositif;

8. **DEMANDE** en outre, au Secrétaire général de l'OUA, de soumettre un rapport sur cette question à la 57ème session du Conseil.